

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Règlement du jeu-concours</b><br/><b>Tremplin d'écriture <i>Black Moon</i></b></p> |
|--|

### **Article 1 - Organisation**

La Société Hachette Livre, société anonyme au capital de 6.260.976 euros, dont le siège social est sis 43 quai de Grenelle – 75905 Paris cedex 15 - et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 602 060 147 (ci-après l' « Organisateur ») organise un concours d'écriture nommé « **Tremplin *Black Moon*** » qui aura lieu du 14 février au 31 décembre 2013.

Le présent jeu-concours est organisé en partenariat avec « *June* », « *Melty* », « *L'Etudiant Trendy* », « *Les Plans J du CIC* », « *lecteurs.com* » et « *La Fringale Littéraire* » (ci-après les « Partenaires »).

### **Article 2 - Participation**

Ce jeu-concours est sans obligation d'achat. Il a pour objet l'organisation d'un concours d'écriture.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, dans les DOM-TOM, en Belgique, en Suisse, au Canada et dans les pays francophones, à l'exception du personnel des sociétés du groupe Hachette Livre ainsi que des membres de leur famille et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du jeu-concours. La participation au jeu est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux.

La participation des mineurs au jeu concours est effectuée sous le contrôle des représentants légaux.

### **Article 3 - Modalités de participation**

Les candidats doivent écrire un manuscrit destiné à la collection *Black Moon* et répondant aux caractéristiques suivantes :

- un roman original ;
- non illustré ;
- rédigé en langue française sous format *Word* avec une mise en page standard ;
- composé de 150 000 (cent cinquante mille) signes minimum et 500 000 (cinq cent mille) signes maximum ;
- imprimé sur feuille blanche A4 recto simple ou recto/verso.

Il pourra s'agir d'un ouvrage unique ou du premier tome d'une série, dans ce second cas le candidat devra l'indiquer dans son envoi.

Le candidat doit indiquer en en-tête de son manuscrit :

- son prénom ;
- son nom ;
- son adresse postale ;
- son adresse e-mail valide ;
- son numéro de téléphone ;
- sa date de naissance ;
- présenter son roman par un court texte de présentation.

Les candidats devront envoyer leur manuscrit imprimé à leurs frais et l'envoyer par courrier, ainsi que l'autorisation parentale le cas échéant, entre le 14 février et le 15 juillet 2013 (cachet de la Poste faisant foi) à :

Tremplin *Black Moon*  
Hachette Livre  
43 quai de Grenelle  
75905 Paris Cedex 15

Il est expressément entendu qu'aucun manuscrit ne sera retourné aux participants au jeu concours. Ainsi, appartient à chaque participant de conserver une copie du manuscrit réalisé dans le cadre du présent jeu-concours. Les participants et leurs représentants légaux acceptent expressément et irrévocablement que la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause à ce titre.

#### **Article 4 - Exclusion de participation**

Le participant ne doit jamais avoir publié de roman (texte de plus de 150 000 signes) à compte d'éditeur par le passé pour participer à ce concours.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un manuscrit dans le cadre du présent jeu concours, en cas de pluralité de participations, les candidats seront exclus du jeu-concours.

Tout envoi dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas pris en compte. Les candidats ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

Toute déclaration mensongère d'un candidat ou violation des articles 2 à 4 du présent règlement entraînera l'exclusion du jeu-concours et le cas échéant la non attribution du lot que le contrevenant aurait éventuellement pu gagner, sans que la responsabilité de la Société Hachette Livre ne puisse être engagée.

#### **Article 5 - Désignation des gagnants**

Après réception des manuscrits, un jury composé de l'équipe *Black Moon*, de libraires, d'auteurs et de Partenaires sélectionnera les finalistes qui répondront aux critères suivants :

- roman destiné aux jeunes adultes (15-25 ans environ)
- roman répondant aux critères de genre suivants : romance, dystopie, paranormal, registre intimiste, frisson.

Etant entendu que seuls les manuscrits répondant aux critères susvisés pourront être sélectionnés pour la finale, l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner de deux à cinq manuscrits pour ladite finale.

Les finalistes sélectionnés par le jury et leurs représentants légaux le cas échéant s'engagent expressément et irrévocablement à accorder une « *option exclusive* » gratuite à l'Organisateur pour l'édition de tout ou partie du manuscrit, sous forme de livre papier et de livre numérique, en toutes langues et dans le monde entier, cela pendant un an à compter du 15 juillet 2013. De la sorte, ils s'engagent expressément et irrévocablement à ne pas communiquer et proposer leur manuscrit à un quelconque éditeur pendant la période susvisée.

Les manuscrits finalistes sélectionnés seront ensuite soumis au vote des internautes sur le site accessible via l'URL [www.lecture-academy.com](http://www.lecture-academy.com).

Les romans finalistes ne seront disponibles qu'en « *feuilleter en ligne* » et ne pourront pas être téléchargés. A ce titre, en participant au présent jeu concours, les finalistes et leurs représentants légaux

autorisent gratuitement, expressément et irrévocablement, l'Organisateur à diffuser les contenus de leurs manuscrits sur le site [www.lecture-academy.com](http://www.lecture-academy.com) du 01/09/2013 au 31/12/2013 et cèdent pour cela à la société Hachette Livre le droit de représentation afférent auxdits manuscrits, cela aux seules fins de leur diffusion en langue française sur ledit site et pendant la seule période susvisée.

Le jury se réunira de nouveau pour déterminer le roman lauréat selon les critères suivants :

- roman destiné aux jeunes adultes (15-25 ans environ)
- roman répondant aux critères de genre suivants : romance, dystopie, paranormal, registre intimiste, frisson.

Il est entendu que le vote du jury sera pris en compte dans les proportions suivantes : 60% de droit de vote pour le jury, 40% de droit de vote des internautes.

Il est expressément entendu et accepté par les participants que l'Organisateur se réserve le droit de ne désigner aucun finaliste et par conséquent aucun gagnant dans l'hypothèse où aucun manuscrit ne remplirait les critères d'acceptation de la collection *Black Moon* (ton du texte, cible visée, positionnement éditorial, qualité littéraire, etc.). Le cas échéant l'Organisateur pourra librement décider de ne publier aucun des manuscrits réalisés par les participants au jeu concours, ce que les participants et leurs représentants légaux acceptent expressément, la responsabilité de l'Organisateur, des Partenaires, ou des membres du jury ne pouvant en aucun cas être mise en cause à cet égard.

#### **Article 6 - Dotations**

Le concours est doté d'un prix unique.

Le lauréat se verra proposer un contrat d'édition dans la collection *Black Moon* avec une publication en livre papier et en livre numérique à paraître dans un délai de 6 à 24 mois après la désignation du lauréat. Il est entendu qu'à défaut pour le participant/ses représentants légaux et l'Organisateur de parvenir à un accord négocié de bonne foi quant aux conditions dudit contrat d'édition, il appartiendra discrétionnairement à l'Organisateur de désigner un autre lauréat.

Le gagnant bénéficiera avant la publication de son roman d'un travail d'édition de son texte avec les éditeurs de la collection *Black Moon*. A ce titre, le gagnant s'engage expressément à collaborer activement avec l'équipe *Black Moon* dans les travaux préalables à l'édition de son roman afin que la publication de celui-ci se fasse dans les meilleures conditions. Dans le cas contraire, il appartiendra discrétionnairement à l'Organisateur de désigner un autre lauréat.

#### **Article 7 - Information des gagnants**

Les finalistes du jeu-concours seront avisés par téléphone par la société Hachette Livre au numéro indiqué lors de l'envoi de leur manuscrit. A cette occasion, ils seront invités à envoyer leurs manuscrits sous format numérique à l'adresse [lecture-academy@lecture-academy.com](mailto:lecture-academy@lecture-academy.com).

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il a lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings de l'organisateur feront foi.

Les noms des romans finalistes, du roman lauréat, et de leurs auteurs, seront également postés sur le site Internet [www.lecture-academy.com](http://www.lecture-academy.com) entre le 01/09/2013 et le 31/12/2013.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf pour répondre aux demandes de règlement complet.

## **Article 8 - Responsabilité de l'Organisateur**

La Société Hachette Livre ne pourra être tenue responsable si ce jeu-concours devait être modifié, reporté, prolongé ou annulé. Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles.

Par ailleurs, la participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels (en ce compris les manuscrits diffusés sur le site [www.lecture-academy.com](http://www.lecture-academy.com) en application de l'Article 5 du présent règlement) et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En outre, il est entendu que chaque participant et/ou ses représentants légaux s'engagent à ce que les manuscrits envoyés à l'Organisateur dans le cadre du présent jeu concours soient entièrement originaux et ne contiennent aucun emprunt ou aucune création protégée par la propriété intellectuelle, ni d'informations erronées et /ou désuètes, ni de propos à caractère diffamatoire, injurieux et/ou fautifs, qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité de l'Organisateur. Les participants et leurs représentants légaux garantissent intégralement l'Organisateur à ce titre.

En outre les participants et leurs représentants légaux garantissent que les manuscrits réalisés dans le cadre du présent jeu-concours ne font l'objet d'un contrat d'aucune sorte liant le participant à tout tiers.

## **Article 9 - Acceptation du règlement**

La participation au jeu-concours entraîne des participants et/ou de leurs représentants légaux l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé à la SCP Gaultier et Mazure, Huissiers de justice, 51 rue Sainte Anne, 75002 Paris.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante avant la clôture du concours (le cachet de la poste faisant foi) :

Tremplin *Black Moon*  
Hachette Livre  
43 quai de Grenelle  
75905 Paris Cedex 15

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur la base du tarif en vigueur de la poste pour l'acheminement à vitesse réduite (base : 20g).

Le règlement complet est également disponible à titre gratuit sur le site Internet <http://www.lecture-academy.com> où il peut être consulté et imprimé.

En cas de différence entre la version du règlement déposé chez l'huissier de justice et la version accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de justice prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier de justice fait foi au regard des informations divulguées sur le site Internet [www.lecture-academy.com](http://www.lecture-academy.com) et en contradiction avec le présent règlement.

Tout différend quel qu'il soit pouvant naître du présent règlement sera réglé en application du droit français soumis aux tribunaux compétents de Paris.

## **Article 10 - Remboursement des frais de participation**

Le remboursement des frais de timbres engagés pour les demandes de règlement et de remboursement peut-être obtenu sur demande écrite adressée dans les quatre mois qui suivent la clôture de la participation au jeu-concours telle qu'indiquée à l'article 3, à l'adresse du jeu-concours suivante :

Tremplin *Black Moon*  
Hachette Livre  
43 quai de Grenelle  
75905 Paris Cedex 15

Il ne sera effectué qu'un seul règlement par participant sous la forme d'envoi de timbres au tarif lent en vigueur (maximum 0,56 euros couvrant les frais de timbres des demandes de règlement et de remboursement).

La demande devra être faite sur papier libre. Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant ayant participé au jeu-concours.

## **Article 11 - Informatique et libertés**

La participation au jeu-concours donne lieu à l'établissement d'un fichier automatisé à des fins promotionnelles ou publicitaires. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers ou exploitées hors Union européenne par demande écrite adressée à la société organisatrice à l'adresse visée au préambule du présent règlement.

## **Article 12 - Autorisation - Utilisation des coordonnées et de l'image des participants**

Les finalistes et leurs représentants légaux s'engagent expressément à autoriser l'Organisateur à utiliser leurs images et noms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours. La présente autorisation est donnée pour une durée de un an à partir de l'annonce des résultats du concours et pourra être renouvelée par la suite. Elle entraîne renonciation de la part des gagnants et de leurs représentants légaux à toutes revendications ou actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation des noms et images des finalistes par l'Organisateur ou les Partenaires, dès lors que cette utilisation sera conforme aux précédents alinéas.